

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSÉMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **000.920.9**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **ARCHE CHAMIA VEUVE LAHAMI BEN ABDELLAH**

Date de naissance : **07.10.61.959**

Adresse : **Hay Hassani mag ala rue 7 immeuble 48  
casablanca**

Tél. : **06.77.62.26.55**

Total des frais engagés : **ff 112.60 H** Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ..... **Nephrodrase**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



**27 MAR 2023**

**Le:**  
**ACCUEIL**

**I. BOUZACH**

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/93	S		6	<i>M. BENCHARAFOUN Nadia Oncopatiente MAP : 091025427</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>58 Route Mly Thami Hay Hassan FIR POLYCLINIQUE Tél: 0522 90 21 67 Casablanca</i>	21/03/93	112 60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Ryad  
Oncologia Clinic**



مصحة /  
الرياض للأنكولوجيا

21/03/2022

**Pr. A. Acharki**  
Onco-Radiothérapeute

**Dr. O. Alami**  
Onco-Radiothérapeute

**Dr. H. El Boussairi**  
Onco-Radiothérapeute

**Pr. A. Benider**  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: Mardi AM / Vendredi AM

**Pr. S. Sahraoui**  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: Lundi AM / Jeudi AM

**Pr. N. Tawfiq**  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: Lundi AM / Mercredi AM

**Pr. N. Benchakroun**  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: Mardi AM / Jeudi AM

**Pr. Z. Bouchbika**  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: Lundi AM / Jeudi AM

**Dr. S. Mouafik**  
Onco-Radiothérapeute

**Dr. C. Lahmamssi**  
Onco-Radiothérapeute

**Dr. A. Iraqi**  
Onco-Radiothérapeute

Arche Chale

11260

563022

Dure 100.000

avec Nada 153

pet 3m

HARMACIE POLYCLINIQUE  
Dr. TIR Abdelaziz  
58, Route My Tham, Hay Hassan,  
Tél: 0522 90 21 67 Casa

Pr. BENCHAKROUN Nadia  
Onco-Radiothérapeute  
TPA: 0522 90 21 67

## Notice: Information de l'utilisateur

D-CURE 25 000 UI; solution buvable; boîte de 4 ampoules.

D-CURE 2.400 UI; solution buvable en gouttes; flacon de 10 mL.

Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.  
 Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.  
 Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.  
 Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.  
 Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice.  
 Vous devez-vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

## Que connaît cette notice ?

- Qu'est-ce que D-Cure et dans quel cas est-il utilisé?
- Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure?
- Comment prendre D-Cure?
- Quels sont les effets indésirables éventuels?
- Comment conserver D-Cure?
- Information supplémentaires.

**1. Qu'est-ce que D-Cure et dans quel cas est-il utilisé?**

Classe pharmacothérapeutique:

Vitamines.

## Indications thérapeutiques :

- Le D-CURE est indiqué dans les cas suivants :
- Prophylaxie du rachitisme et ostéomalacie chez les enfants et les adultes ;
  - prophylaxie de rachitisme chez les nouveaux-nés prématurés ;
  - prophylaxie d'une déficience en vitamine D chez les enfants et les adultes portant un risque identifié ;
  - prophylaxie de l'ostéoporose,
  - apport déficient en vitamine D : stéatorrhée, obstruction biliaire, cirrhose, gastrectomie, personnes âgées (alités ou sortant peu) ;
  - traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, lactation, prise d'anti-convulsivants... ;
  - prophylaxie d'une déficience en vitamine D chez les enfants et les adultes présentant une mal absorption ;
  - traitement de rachitisme et ostéomalacie chez les enfants et les adultes ;
  - hypoparathyroïde idiopathique ou post-opératoire, pseudo-hypoparathyroïde ;
  - traitement d'appoint, en association avec le calcium, des médicaments inhibant la résorption ostéoclastique ou stimulant la... .

N.B.: Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

**2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure ?**

## Ne prenez jamais D-CURE :

- si vous êtes allergique à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6.
- Si vous avez une sensibilité particulière à la vitamine D (réactions tissulaires de différents organes).
- Si votre sang présente une teneur trop élevée en calcium en particulier chez le nourrisson.
- Si votre urine présente une teneur trop élevée en calcium en particulier lorsque des calculs rénaux sont présents.

## Avertissemens et précautions :

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre D-CURE.

- La vitamine D sera administrée avec prudence chez les patients présentant une insuffisance rénale, une lithiasie ou une maladie cardiaque car, chez ces patients, les risques liés à une hypercalcémie sont plus importants.

- Il y a lieu de vérifier la phosphatémie.

- Suspendre le traitement en cas de symptômes dus à l'excès en vitamine : fatigue, nausées, diarrhées, augmentation du volume des urines.

- L'utilisation de fortes doses de vitamine D suppose un contrôle étroit de la teneur en calcium dans le sang et/ou de la teneur en calcium dans les urines.

- La prudence s'impose chez les patients sous médicaments apparentés à la digitaline.

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ».

## Produits et D-Cure :

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ».

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ». Les médicaments peuvent accélérer le cycle dans le système de la vitamine D.

PPV: 56,30 DH  
LOT: 22J24D  
EXP: 10/2024

se.

## Notice: Information de l'utilisateur

D-CURE 25 000 UI; solution buvable; boîte de 4 ampoules.

D-CURE 2.400 UI; solution buvable en gouttes; flacon de 10 mL.

Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.  
 Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.  
 Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.  
 Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.  
 Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice.  
 Vous devez-vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

## Que connaît cette notice ?

- Qu'est-ce que D-Cure et dans quel cas est-il utilisé?
- Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure?
- Comment prendre D-Cure?
- Quels sont les effets indésirables éventuels?
- Comment conserver D-Cure?
- Information supplémentaires.

**1. Qu'est-ce que D-Cure et dans quel cas est-il utilisé?**

Classe pharmacothérapeutique:

Vitamines.

## Indications thérapeutiques :

- Le D-CURE est indiqué dans les cas suivants :
- Prophylaxie du rachitisme et ostéomalacie chez les enfants et les adultes ;
  - prophylaxie de rachitisme chez les nouveaux-nés prématurés ;
  - prophylaxie d'une déficience en vitamine D chez les enfants et les adultes portant un risque identifié ;
  - prophylaxie de l'ostéoporose,
  - apport déficient en vitamine D : stéatorrhée, obstruction biliaire, cirrhose, gastrectomie, personnes âgées (alités ou sortant peu) ;
  - traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, lactation, prise d'anti-convulsivants... ;
  - prophylaxie d'une déficience en vitamine D chez les enfants et les adultes présentant une mal absorption ;
  - traitement de rachitisme et ostéomalacie chez les enfants et les adultes ;
  - hypoparathyroïde idiopathique ou post-opératoire, pseudo-hypoparathyroïde ;
  - traitement d'appoint, en association avec le calcium, des médicaments inhibant la résorption ostéoclastique ou stimulant la... .

N.B.: Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

**2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure ?**

## Ne prenez jamais D-CURE :

- si vous êtes allergique à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6.
- Si vous avez une sensibilité particulière à la vitamine D (réactions tissulaires de différents organes).
- Si votre sang présente une teneur trop élevée en calcium en particulier chez le nourrisson.
- Si votre urine présente une teneur trop élevée en calcium en particulier lorsque des calculs rénaux sont présents.

## Avertissemens et précautions :

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre D-CURE.

- La vitamine D sera administrée avec prudence chez les patients présentant une insuffisance rénale, une lithiasie ou une maladie cardiaque car, chez ces patients, les risques liés à une hypercalcémie sont plus importants.

- Il y a lieu de vérifier la phosphatémie.

- Suspendre le traitement en cas de symptômes dus à l'excès en vitamine : fatigue, nausées, diarrhées, augmentation du volume des urines.

- L'utilisation de fortes doses de vitamine D suppose un contrôle étroit de la teneur en calcium dans le sang et/ou de la teneur en calcium dans les urines.

- La prudence s'impose chez les patients sous médicaments apparentés à la digitaline.

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ».

## Produits contenant D-Cure :

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ».

- Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique « Interactions avec d'autres médicaments ». Les médicaments peuvent accélérer le cycle dans le système de la vitamine D.

PPV: 56,30 DH  
LOT: 22J24D  
EXP: 10/2024

se.